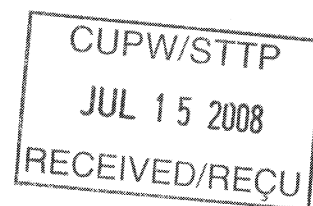


*Municipalité de la Paroisse
de St-Séverin*

St-Séverin, Cté Champlain, Qc, G0X 2B0

Le 10 juillet 2008

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa, Ontario K2P 1Y3



**Objet : Résolution 2008-07-151
Résolution pour maintien du service postal public et universel**

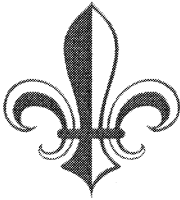
Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après une copie de résolution issue de la session régulière du conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin tenue le 7 juillet 2008.

Étant donné que nous sommes en milieu rural, l'utilisation du service postal public est privilégié par la majorité des résidents de la municipalité. Nous espérons conserver ce service indispensable à la population.

Espérant le tout conforme et à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jocelyn St-Amant
Directeur général/secrétaire-trésorier



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-SÉVERIN

Séance régulière de ce conseil tenue à Saint-Séverin à 20h00, ce septième jour de juillet deux mil huit (7 juillet 2008) au Centre administratif de Saint-Séverin, 1986, Place du Centre.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Denis Mongrain, maire
Jacques Trudel, conseiller
René Veillette, conseiller
Jean-Guy Bourassa, conseiller
Pierre Lafontaine, conseiller
Odette Carpentier, conseillère

Absent : Yves Brouillette

Formant ainsi quorum

2008-07-151 Résolution pour maintien du service postal public et universel

ATTENDU que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays.

ATTENDU que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le maire Denis Mongrain et il est résolu à l'unanimité des voix des conseillers que la Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin fasse parvenir une lettre ou un mémoire à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du services postal, c'est-à-dire la population.

- ADOPTÉE -

Vraie copie certifiée conforme à Saint-Séverin,
Ce 10^e jour de juillet 2008,

Jocelyn St-Amant
Directeur général/secrétaire-trésorier